



Préfecture de la Drôme

Commune de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE : Fiche synthétique descriptive des risques

pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n° : 2011102-0015 du 12 avril 2011

1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**
Risques pris en compte : **inondation et mouvements de terrain**
Documents de référence : **PPRn approuvé le 1^{er} août 2001**

2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune **n'est pas** située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé

3 Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

4-Nature et statut des extraits cartographiques

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- du PPRn approuvé,
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

5-Descriptif sommaire des risques

Mouvements de terrain

Sous le terme « **mouvements de terrain** », sont regroupés les phénomènes naturels liés à l'érosion de la molasse gréseuse donnant naissance soit :

- à des zones de ravinement engendrant à l'aval des coulées de sable,
- à des surplombs lors de la présence de bancs durs, entraînant à l'aval des blocs plus compacts que l'eau rend très friables.

La carte de zonage réglementaire définit 3 types de zone selon l'intensité de ce risque :

- Les zones à risque fort, inconstructibles (zones X - rouge),
- Les zones à risque moyen, constructibles en appliquant certaines mesures de prévention (zones G situées le long de fortes pentes - bleu),
- Les zones à risque négligeable, sans contrainte particulière (zones blanches).
-

Les lettres majuscules, contenues dans chaque zone, renvoient au livret des règlements types du PPRn.

Inondation

La commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse est menacée par les crues de l'Herbasse, du Châlon, ainsi que par des débordements de leurs affluents.

La carte de zonage réglementaire du PPRn définit 3 types de zone :

- Les zones à risque fort, inconstructibles (zone Yet Z - rouge)
- Les zones à risque moyen, constructibles en appliquant certaines mesures de prévention (zone A, B, C, D, E, F - bleu),
- Les zones à risque négligeable, sans contrainte particulière (zones **blanches**)

Les lettres majuscules, contenues dans chaque zone, renvoient au livret des règlements types du PPRn.

Sismicité

La commune de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE est classée en zone de sismicité modérée. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998. Plus d'informations sur le site www.planseisme.fr.